



MAIRIE DE MONTMOREAU
- 16190 -

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt trois, le six septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle Henry Dunant, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :

D_2023_09_67

Date de convocation du conseil : **1er septembre 2023**

Nombre de conseillers en exercice : **26**

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, Mme CHARRANNAT Corinne, Mme CHASTEL Ita, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, M. PAUL-HAZARD Michel, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, M. VIGIER Pascal, Mme VRILLAUD Bernadette, Mme WILLAUME Francine.

Nombre de conseillers présents : **21**

Nombre de votants : **24**

Absents excusés :

M. BRUNO Thierry

Mme CAILLETEAU Muriel a donné pouvoir à Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane

M. DEMESSEMAKERS Olivier

Mme GODREAU Sandrine a donné pouvoir à M. VIGIER Pascal

M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice

Objet : **Signature de la convention OPAH-RU**

Secrétaire de séance : Madame HERAUD Murielle

Dans le cadre de la « Politique du logement et du cadre de vie » de la communauté de communes Lavalette Tude Dronne prévoit la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU).

L'étude pré-opérationnelle a permis d'identifier les principaux problèmes en matière de logement sur son territoire, préciser ses priorités en matière de politique du logement et mettre en place les actions nécessaires pour améliorer les conditions de logement des habitants et leur cadre de vie.

Ces constatations confirment l'intérêt de conduire une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) :

- OPAH sur l'ensemble des 50 communes de la communauté de communes ;
- Volet RU (Renouvellement Urbain) dans des périmètres infra-communaux au sein des centres-bourgs d'Aubeterre-sur-Dronne, Chalais, Montmoreau, Saint-Séverin et Villebois-Lavalette.

L'OPAH et le volet RU d'ORT valent une OPAH-RU.

Les objectifs sur 3 ans de cette opération sont les suivants :

- Rénovation énergétique : 66 habitations ;
- Réhabilitation les logements indignes : 12 habitations ;
- Mise aux normes des systèmes d'assainissement individuel : 30 habitations ;
- Rénovation des devantures commerciales : 15 habitations ;
- Accessibilité aux étages de commerce : 9 habitations.

La convention partenariale d'une durée de 3 ans (tranche ferme + 2 ans de tranche conditionnelle) détermine les volets d'action, les objectifs quantitatifs de réhabilitation, les financements de l'opération et engagements complémentaires, le pilotage, l'animation et l'évaluation de l'OPAH-RU.

Les signataires de la convention sont l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), la communauté de communes Lavalette Tude Dronne, les communes d'Aubeterre-sur-Dronne, Chalais, Montmoreau, Saint-Séverin, Villebois-Lavalette, la Région Nouvelle-Aquitaine et la Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété (SACICAP) Procvivis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant a à signer la convention d'OPAH-RU et ses avenants le cas échéant ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document afférent à la mise en œuvre de l'OPAH-RU

Fait et délibéré les jour, mois
et an que dessus.

Emis le 06/09/2023, transmis en Préfecture et rendu exécutoire
le 08/09/2023



Le Maire,
Jean-Michel BOLVIN